

Pour survivre, toute entité animée, avec le temps, se transforme, évolue, s'adapte et pour vivre elle doit aimer son passé, connaître ses origines et son histoire, inventer son avenir. Ses réussites, de fait, n'affirment que l'aboutissement de ce qui doit être, passée l'heure de la gloriole, n'en découlent que le quotidien, la réalité, le socle du combat de demain. Les blessures, quant à elles, laissent de gros sillons de douleurs visibles et sensibles, ils sont là en guise de rappels, de petits marque pages de vie. Camouflée ou mal soignée la plaie infecte, la douleur persiste pour ne jamais disparaître. Il en va de notre environnement, de ce qui nous entoure.

Puisque le choix des uns alimente la répulsion de l'autre alors nous devons prendre garde à ne pas abriter en nous l'indifférence, à nous habituer imperceptiblement à l'odieux. Taisez-vous et demain vous aurez une autoroute sous vos fenêtres, un lotissement mercantile en voisinage, des infrastructures ineptes glorifiées à vos dépens, des forêts lucratives mutilées, etc... et une poignée d'oligarques heureux de décider pour vous sous couvert d'un consentement bien encadré.

Vous souhaitez vous intéresser davantage à la réalité de l'Environnement et du Cadre de Vie de votre village ? Vous souhaitez connaître les avancées et les problématiques ici et chez nos voisins ? Alors participez à l'animation de la SDM, aidez à exprimer, formuler, rédiger, publier, distribuer vos pensées, vos espoirs, vos craintes. Les tâches sont multiples, sans discrimination d'âge, de sexe, de culture, vous y trouverez votre place, **rejoignez la SDM**



SDM-Information, publication de la SDM (association loi 1901 - 78490 Les Mesnuls). Directeur de publication : Marc Rémond. - Ne pas laisser sur la voie publique

Nouveau SDRIF-E

Bonne nouvelle pour nos villages, le SDRIF-E « Schéma Directeur Environnemental de la Régional Île de France », ne comporte plus le projet d'autoroute passant notamment par Les Mesnuls et Saint-Rémy-l'Honoré.

D'abord A88 puis «axe Nord-Sud» et enfin « Voie Nouvelle de la vallée de la Mauldre », elle figurait depuis 30 ans parmi les improbables projets «rustines» pour compenser l'insoluble problème de circulation de l'ouest francilien.

La SDM, a pris sa part pour en démontrer l'inutilité et les conséquences irréversibles pour l'environnement et notre qualité de vie. « Sauvons les Yvelines » fut créé réunissant associations, élus et agriculteurs balayant alors tous les aspects d'une décision administrative sans concertation préalable et peu respectueuse des acteurs locaux.

Pour le reste, ce SDRIF-E nous semble assez peu répondre aux aspirations légitimes des franciliens en continuant le siphonnage des ressources humaines et financières sans pour autant répondre aux exigences de qualité de vie des habitants. Le « E » complétant le sigle aurait pu faire espérer un rééquilibrage économique-social tenant compte des impératifs écologiques prônés par tous et par l'État en premier chef.

Déception.. d'autant plus forte que les plus de 8000 contributions déposées lors de l'enquête publique semblent une nouvelle fois n'avoir servi à rien. Les territoires « riches » continueront à s'enrichir, les territoires « pauvres » à s'appauvrir, l'approche « bassins de vie » cédant la place à celle de « bassins d'intérêt économique ». Nos villages en feront les frais.



Le SDRIF-E répond mal au besoin d'aménagement harmonieux du territoire. Avec une concentration sur 2 % du territoire métropolitain de près de 20% de la population qui génère 31% de la richesse nationale, il ne réduira pas les nuisances dues aux pollutions, dont celles liées au bruit, à la qualité de l'air...

La SDM, JADE, SLY, FNE 78 et d'autres, demandent partout de :

- Sanctuariser et re-naturer les trames vertes et les corridors écologiques ;
- Préserver la biodiversité, la ressource en eau ;
- Protéger et maintenir les activités agricoles pour limiter la dépendance alimentaire..(20% en 1900/ 80% aujourd'hui) ;
- Abandonner les pratiques nuisibles à notre qualité de vie et préjudiciables à un aménagement « raisonné » et « équilibré » de nos « territoires de vie ».

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement

SDM, association de défense de l'environnement et du cadre de vie.

Nom : Prénom :

Tél. portable : Tél. fixe :

E-mail :@.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint mon règlement de : € à l'ordre de : SDM.

SDM (Boîte des Associations) 6, grande Rue - 78490 Les Mesnuls

Gestion de vos données personnelles (RGPD)

Par là même, j'autorise la SDM à conserver ces données aux fins de sa gestion et à m'adresser ses documents d'information. Vous bénéficiez d'un droit d'accès sur simple demande à : contact@sdm-lesmesnuls.fr.

Fait le :
à

Signature:

Cotisations

- Membre actif : 20€**
- Membre bienfaiteur : 50€**
- Membre donateur : 100€ & +**
- Jeune* adhérent : 5€**

*moins de 23 ans

Adhésion en ligne



Vivre tous les jours un environnement dégradé

... toujours et encore...

Sans cesse faut-il le rappeler ? La traversée des villages par les poids-lourds est la source de problèmes et de dérangements sévères qui touchent de trop nombreuses Communes de France, pour autant le cri des familles concernées indiffère.

Belles intentions et déclarations se succèdent tandis que les camions passent et repassent alors que la vie continue de s'écouler dans un environnement toujours soumis à d'absurdes détériorations.

Dans notre secteur, entre Mareil-le-Guyon, Les Mesnuls et Saint-Hubert (Les Essarts-le-Roi), ce sont plus de 2000 personnes qui supportent directement ou indirectement, toutes les 30 secondes, selon les plages horaires, les conséquences de ce trafic totalement inapproprié.

- Excès de vitesse et pollution sonore (vitesse sur les pavés).
- Danger et perception de danger (stress) pour les enfants (école des Mesnuls), les piétons et les automobilistes (trottoirs étroits frôlés par des camions manœuvrant).
- Pollution de l'air.
- Tonnages inadaptés aux voies empruntées (jusqu'à 44T voire plus), chocs répétés et dégradation rapide des chaussées.
- Fragilisation des maisons en proximité de la RD 191 (vibrations, fissures à Mareil-le-Guyon/Les Mesnuls).
- Dévalorisation du patrimoine et notamment de l'habitat.

Depuis 20 ans ce flux ne fait que croître. Pour l'essentiel, cette progression est due aux conseils des GPS qui proposent des raccourcis sans considération de l'impact sur les populations traversées. Vouloir contrecarrer ces systèmes est possible puisque dès que publiées les interdictions ou/et restrictions de circulation sont prises en compte et intégrées.

Mais encore faut-il que les solutions mises en œuvre soient efficaces et n'apportent pas plus de problèmes que ceux combattus. Il en va des dos d'âne, des bandes sonores, des feux récompense (ou feux sanction, c'est une histoire de mot, de sémantique !), des plans de circulation inconséquents, etc... Pour mémoire,

- le dos d'âne face à la boulangerie a dû être démantelé du fait des fissures, du bruit et des autres problèmes qu'il engendrait. Quels aménagements et entretiens utiles auraient pu être entrepris à la place de ce gâchis ?
- ou bien, l'essai peu probant du feu récompense (ou sanction) effectué sous mes fenêtres, ce fut un cauchemar ! Destiné à interrompre la circulation des seuls véhicules excédant la limite de vitesse, il s'attaque dans les faits à l'ensemble du trafic et provoque énervements, coups de



cumulées maximum à ne pas dépasser par jour, par année, sur une vie. Les équipements pour détecter leur présence peuvent être très simples et accessibles ou au contraire de « vraies usines à gaz ».

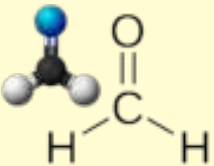
Ce que nous pouvons mesurer

Les particules fines : Parfois cancérigènes, elles sont partout et proviennent pour l'essentiel de l'érosion, des éruptions, des vents, etc... et des combustions. Elles sont identifiées sous les termes PM10 et PM2,5, respectivement d'une taille de 10 microns (taille d'une globule rouge) et 2,5 microns (taille d'une bactérie). On s'intéresse désormais aux microparticules (inférieures au micron).

Les Composés Organiques Volatils : Les COV regroupent les polluants d'origine organique. Volatils, ils se répandent facilement dans l'air. On les trouve un peu partout à l'état naturel ou en provenant de l'industrie. Souvent toxiques et cancérigènes, nous en avons tous chez nous, dans nos intérieurs.

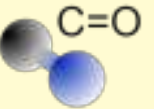


Les formaldéhydes (composés proches du formol) : Ce sont des produits très solubles, on les retrouve un peu partout dans l'air et les liquides. Ils émanent de sources très variées : bougies, vernis, cosmétiques, mobilier, produits de construction et des combustions en général. Malgré un meilleur encadrement de l'utilisation des formaldéhydes, une habitation sur deux souffre d'une concentration excessive de ces produits dans l'air.



Monoxyde de carbone

Gaz simple, composé de carbone et d'oxygène (CO), il est invisible, inodore, toxique et mortel. Résultant de combustions incomplètes, il émane de tout ce qui brûle : cheminé, poêle, chaudière, brasero, moteur (dont ceux qui traversent notre village), etc.. C'est lui qui, dans les films noirs, tue nos belles actrices prisonnières de leur voiture enfermée dans un garage. Il prend la place de l'oxygène dans l'organisme et est difficile à éliminer. A ne pas confondre avec le gaz carbonique (CO₂) peu dangereux, le CO, lui, tue.



La réglementation et la mesure

En Europe, en Chine et aux USA les effets sanitaires et environnementaux de la pollution sont de mieux en mieux connus et les normes s'affinent. Bien qu'il n'y ait pas de consensus global, on retrouve quand même partout les mêmes types et méthodes de mesure. Sur le principe, les unités utilisées pour définir les teneurs de l'atmosphère en polluant sont le **microgramme** par mètre cube d'air (µg/m³), ses multiples ou sous-multiples ou le **nombre particules** par million d'unité ou par mètre cube (ppm ou ppm3). Les durées et fréquences d'exposition définiront les niveaux de dangerosité.

Vous souhaitez vérifier la présence de ces éléments chez vous ou près de chez vous ? Prenez rendez-vous en envoyant un mail à

contact@sdm-lesmesnuls.fr

ou en "laissant un message"

au **07 67 55 05 67** (c'est aussi simple que ça !)

LOI n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur L'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE)
Art. 1er. – L'État, les collectivités territoriales...concourent, //, à // la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

**Il ne s'agit pas d'effrayer
mais d'informer**

Pollution atmosphérique (suite)

Selon O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé), la pollution de l'air est la contamination de l'environnement intérieur ou extérieur par tout agent chimique, physique ou biologique qui modifie les caractéristiques naturelles de l'atmosphère. Il semblerait, toujours selon l'OMS, que 99 % de la population mondiale respire un air dont les valeurs dépassent les limites recommandées.

A l'échelle globale, la qualité de l'air est liée au climat et aux écosystèmes. Toute combustion polluée et participe aux émissions de gaz à effet de serre, leur contrôle s'avère essentiel tant pour la santé que pour le climat.

L'Agence Européenne pour l'Environnement (EEA) s'appuyant sur sa note « Dommages pour la santé humaine dus à la pollution atmosphérique en Europe : charge de morbidité 2023 » estime que les niveaux de pollution atmosphérique restent trop élevés en Europe et constituent le principal risque environnemental pour la santé. Les médias évoquent désormais 253 000 morts prématurés à cause de la pollution de l'air en Europe en 2023,

Chez nous, le bilan inquiète mais il n'y a pas que de mauvaises nouvelles. Chaque année en France, la pollution atmosphérique aux particules fines serait responsable de 40 000 décès et le Sénat pour sa part estime à 100 milliards d'euros les dépenses directes et indirectes qui lui sont imputables (maladie, absentéisme et autres charges). En revanche, selon le rapport du 14 octobre 2024 du ministère en charge de l'environnement, les émissions de polluants diminuent sur le territoire. Seuls les niveaux d'ozone (O₃) sont en progression.

Enfin, il ne faut pas confondre "pollution" et "gaz à effet de serre" qui sont deux sujets très liés mais bien distincts. Il ne faut pas non plus établir de relation trop simpliste entre pollution extérieure et pollution intérieure, l'air de la campagne peut être réputé sain alors que la mesure sera parfaitement invivable et la jolie forêt bien que splendide s'avérera en excès d'ozone dangereux pour le promeneur.

Les polluants

Définir la qualité d'un air complexe, changeant et versatile n'est pas simple. Certains polluants sont peu fréquents et très dangereux (monoxyde de carbone, arsenic), d'autres sont communs mais sournois (ozone, moisissures), ils sont d'origine naturelle (pollens, érosion, volcan) ou liés à l'homme et son activité (industries, transports, déchets).

On rencontrera les polluants chimiques comme les particules, l'ozone, les oxydes d'azote ou de soufre, les composés organiques volatils, les résidus d'hydrocarbures et les polluants biologiques comme les pollens, moisissures, les virus, les insectes ou les acariens.

Mesure et détection

Environ 70 éléments réputés polluants sont suivis et classés selon leur dangerosité, des normes définissent non seulement les taux de présence acceptable dans l'air mais aussi, selon leur nocivité, les durées d'exposition

Klaxon, injures, accélérations vengeresses, etc. Le phénomène est bien connu, mis à part fabricants et prescripteurs, que de critiques sur le net ! Dommage que la loi ne permette pas de filmer la voie publique en ces moments-là !



Quitte à implanter un feu tricolore, ne serait-ce pas judicieux qu'il serve au moins à réguler la circulation d'une intersection à risque ou favoriser le passage piéton ?



Quitte à aménager la voie, n'y aurait-il pas d'intérêts à mettre aux normes certains trottoirs très étroits afin qu'ils autorisent le passage et le croisement notamment des landaus et des chaises roulantes, pour aller à l'école ou à la mairie, par exemple ?

Depuis des décennies, les riverains de la RD 191 se plaignent à bon droit des nuisances du trafic alors que les règles de circulation interne à un territoire communal relèvent de la compétence de leur Maire. Ne pas agir ou faire semblant est inacceptable. Aucune des explications oiseuses entendues à ce jour n'est recevable, en substance (même si la forme diffère, le sens y est) :

- les habitants des autres communes riveraines seraient furieux de ne plus voir passer les camions et ne s'associeraient pas à la démarche,
- gagner quelques minutes sur un trajet commercial international est un enjeu économique primordial pour le département, pour la nation.
- les fissures et détériorations participent à l'authenticité du paysage,
- Préfet et Département hostiles à la quiétude des citoyens engageraient d'insupportables mesures coercitives. Etc.

On ne peut revendiquer la défense de l'environnement et du cadre de vie tout en laissant ses voisins supporter des nuisances hors du temps.

Alors, aidez notre village et les autres villages, affichez le désarroi.
La Loi vous l'autorise, les droits de l'Homme vous y incitent.

Affichez* votre désarroi et votre soutien

**la Loi vous l'autorise, les droits de l'Homme vous y incitent.*

Exprimez votre soutien à l'interdiction des poids lourds dans la traversée de notre village en participant à l'affichage régulier de nos banderoles.



Nom : _____

Bon de commande

Bandeau 1 (2.5m x 60 cm) - PU : 20€

Bandeau 2 (1m x 50 cm) - PU : 10€

Prénom : _____

Adresse : _____

N° de tel : _____

Date & signature

Total du règlement : _____

Besoin d'un reçu (cocher)

La Pollution atmosphérique

Testez votre environnement en quelques minutes !

Récapitulatif des principaux polluants susceptibles d'être mesurés en quelques minutes ou évalués par un simple contrôle.

Polluants	Valeurs limites <i>Note : 1g = 1000 mg 1mg = 1000 µg/m³</i>	Valeurs MAXI Quelques Heures ou jours	Objectifs Qualité Annuelle	Niveau critique et Seuils d'alerte	Origine du polluant	Incidence sanitaire
Particules fines d'un diamètre inférieur à 10 micromètres (PM10)	40 µg/m³.	50 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an.	30 µg/m³.	80 µg/m³ en moyenne journalière	éruption, érosion, feux de forêts, Transports (camions, navires, avions, autos,...) Combustion (Industrie, chauffage,...) Agriculture	Propriétés cancérigènes et allergies Agression même en cas de faible concentration. Maladies respiratoires chez l'enfant. Pénètre profondément dans les bronches
Particules fines d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres (PM2,5)	25 µg/m³.		10 µg/m³.		éruption, érosion, feux de forêts, Transports (camions, navires, avions, autos,...) Combustion (Industrie, chauffage,...)	Propriétés cancérigènes et allergies. Agression même en cas de faible concentration. Maladies respiratoires chez l'enfant Pénètre très profondément dans les bronchioles
Les formaldéhydes	10 µg/m³.	50 µg/m³ sur 2 heures			combustions incomplètes Industrie et artisanat Hydrocarbures Rayonnement solaire, méthanisation	Cancérigène avéré. Agression des yeux et des voies respiratoires. Ulcère du système digestif.
COV (voir benzène)	5 µg/m³.		2 µg/m³.		Produits pétroliers, vernis, solvants Produits industriels Plantes, décompositions naturelles Agriculture	Propriétés cancérigènes. Agression même en cas de faible concentration. Toux, atteintes respiratoires.
Monoxyde de carbone (CO)	10 000 µg/m³ (soit 10 mg/m³)	10 mg/m³ sur 8 hr 30 mg/m³ sur 1 hr 100 mg/m³ sur 15mn		7 mg/m³ sur 24 hr	Combustion des matières organiques (fuel, bois, charbon, carburants,...) Combustions incomplètes	Réduction de l'oxygénation avec lésions irréversibles. Première cause de décès par intoxication.

AQI : C'est un outil de "communication" sur la qualité de l'air développé aux États-Unis. Il exprime au moyen d'une valeur indicielle et d'un code couleur le niveau de pollution de l'air, il s'intéresse aussi aux populations et conséquences pour la santé. Par exemple, une valeur AQI jusqu'à 50 pressent une bonne qualité de l'air, à contrario une valeur supérieure à 200 dénonce une qualité préoccupante.

Valeur	Indice de Qualité de l'Air	Actions de protection
0 - 50	Bon	Qualité de l'air satisfaisante
51 - 100	Modéré	Certaines personnes particulièrement sensibles à la pollution doivent modérer leur activité physique.
101 - 150	Mauvais pour les groupes Sensibles	Les populations sensibles doivent réduire leur activité physique. - Malades du cœur ou des poumons - Enfants et personnes âgées.
151 - 200	Mauvais	Les populations sensibles arrêtent toute activité physique prolongée (Malades du cœur ou des poumons, enfants et personnes âgées). Tout le monde doit réduire son activité physique.
201 - 300	Très mauvais	Les populations sensibles cessent toute activité physique extérieure. (Malades du cœur ou des poumons, enfants et personnes âgées). Tout le monde doit éviter toute activité physique.



Monoxyde de carbone (CO) : C'est un gaz toxique sans odeur. Il provient des combustions incomplètes de tout genre, chaudières, poêles, cheminées, moteurs à combustion. Le respirer est dangereux pour la santé puisqu'il peut provoquer l'endormissement puis la mort. En France, encore on compte 3000 intoxications et une centaine de décès par an. Si l'on ne se chauffe pas à l'électricité alors il n'est pas absurde de disposer d'un avertisseur de monoxyde de carbone (15 à 30€).



Maux de tête, fatigue, nausées qui touchent une ou plusieurs personnes en un même endroit ; **TOUT DE SUITE** allez respirer à l'extérieur, aérez, appelez les secours (15, le 18 ou le 112) même si ça va mieux.

Ozone (O₃) : En altitude, la couche d'ozone nous protège des rayons Ultra Violet (UV), en revanche, au sol, c'est un polluant qui irrite les yeux et l'appareil respiratoire. A forte concentration, il peut déclencher des crises d'asthme et favoriser maladies respiratoires et troubles cardiovasculaires.

Faute d'équipements lourds, nous ne pouvons mesurer l'ozone dans l'air mais vous invitons à le vérifier de temps à autre pour notre région sur : <https://aqicn.org/city/france/paris/rambouillet/fr/>.

